

EDITO

Ce gouvernement :
une véritable machine à remonter le temps

Que ce soit à propos de la loi travail (Loi El Khomri), des lois Macron ou Rebsamenn, de la loi sur la future convention UNEDIC, ou encore sur l'état d'urgence ou la déchéance de nationalité, sur le nucléaire ou les grands projets inutiles (Sivens, Notre Dame des Landes...), ou sur la criminalisation du mouvement social ou syndical (Air France, Goodyear, Yann Le Merrer à la poste...), **le constat est identique : une régression sociale de parfois plusieurs décennies.**

L'état d'urgence instauré sur l'ensemble du territoire nous ramène à la guerre d'Algérie. La déchéance de la nationalité prévue par le gouvernement ressemble fort à un texte issu du régime de Vichy : la seule fois où la France a dénaturisé des Français, c'était par la loi du 22 juillet 1940, **sous Vichy, pendant l'Occupation** - juste avant de voter une loi sur le statut des juifs. Les grands projets inutiles ont été conçus il y a des dizaines d'années : NDDL 1963, Sivens 1969. La répression contre l'action syndicale n'a pas été égalée, en métropole, depuis le début de la cinquième République.



Image : Lucile Nabonnand

La loi travail, en remettant en cause le lien de subordination, en modifiant la hiérarchie des normes et en augmentant le temps de travail nous ramène à avant 1910 et l'instauration du code du travail. Le projet de loi El Khomri ne peut pas être amendé. Il doit être retiré. Ces différentes attaques sont toutes plus réactionnaires les unes que les autres, le projet de loi El Khomri est un véritable projet de loi réactionnaire qui vise à détruire les protections collectives des salariéEs.

Alors, nous aussi, activons nos mémoires. Construisons les mobilisations sociales qui, grâce à des grèves générales reconductibles, par l'auto-organisation des jeunes et des salariéEs, ont toujours permis de faire reculer les gouvernements réactionnaires et d'obtenir de vrais acquis sociaux. Comme avec le CPE, il y a 10 ans, le mouvement de 1995 contre le plan Juppé, voire les grèves générales de 1968, 1945 ou 1936 :

**CONTRE LA LOI TRAVAIL (etc)
GREVE GENERALE
JUSQU'AU RETRAIT TOTAL**

« Quand le gouvernement, quel qu'il soit, rétablira l'esclavage, la CFDT, l'UNSA, la CFE-CGC, la CFTC et la FAGE négocieront le poids des chaînes. »
Lemmy Kilmister

Éducation
SUD
Lorraine

Info

BULLETIN LOCAL D'INFORMATION SYNDICALE

Numéro 23 - Avril 2016
ISSN : 2104-1547 - CPPAP : 1016 S 08325
Dir. de la publ. : Roberto Toscano
Editeur : SUD Education Lorraine 4 rue de Phalsbourg 54000 Nancy
Imprimé par SUD Education Lorraine
Périodicité trimestrielle

SOMMAIRE

- p.1 : Édito
p.2 : Une lutte locale dans les Vosges + Diplôme AVS-AESH
p.3 : Réforme des lycées : pour un "contre-bilan" + ...
p.4 : Agenda + La démission des conseils pédagogiques

PERMANENCES SYNDICALES

Lundi Mercredi Vendredi
de 14h à 17h
4 rue de Phalsbourg - Nancy
Téléphone : 03 83 35 01 48

SUD Éducation Lorraine :
sudeduclor@gmail.com

SUD Éducation 57 :
sudeduc57@gmail.com

SUD Éducation 88 :
sudeduc88@gmail.com

SUD Éducation 54 :
sudeduc54@gmail.com

SUD Éducation 55 :
sudeduc55@gmail.com

Site académique : <http://sudedulor.lautre.net/>

Site fédéral : www.sudeducation.org

Union
syndicale
Solidaires

Moins d'élèves par classe ! Chronique d'une lutte locale dans les Vosges

● Raon l'Etape, Lundi 29 février, 15h30, dans une salle du Collège Louis Pasteur...

Tandis que SUD Éducation lance une campagne fédérale en faveur d'une réduction significative des effectifs classe, nous, **on est réuni en Heure Mensuelle d'Information syndicale**.

La commission permanente vient d'avoir lieu et on nous a resservi la même sauce que depuis que j'enseigne. « On ne peut pas conserver les mêmes moyens, la baisse démographique exige de notre part un comportement responsable » ; « nous avons eu la chance d'être bien dotés lors des dernières années, il n'y a aucun traitement de défaveur, au contraire » ; « nous ne sommes pas ici pour discuter de la dotation mais de la ventilation ! ».

Avec un copain de FO, on a donc déposé cette HMI en se disant qu'on s'en servirait pour rédiger notre sempiternelle motion. Mais quelle n'est pas notre surprise de nous retrouver au milieu de 29 profs sur la quarantaine que compte notre collège ! D'elle-même, **cette réunion se transforme en AG décisionnaire**. « Le seul moyen c'est la grève ! », « je peux pas, j'ai une baraque à rembourser », « j'aime pas les rapports de force », « j'en peux plus de mes 6ème à 29 ! », « vous connaissez l'étude Star ? », « et puis ils ne comptent jamais les inclusions ! », « et l'étude Frederiksson ? », « le CA, on boycotte ? », « oui mais combien par classe alors ? », « 20 ? », « arrête, c'est utopique »... « utopique ! »

● Raon l'Etape, Lundi 29 février, 16h30, dans une salle du Collège Louis Pasteur...

Au bout d'une heure de discussion, **on liste des revendications** - 25 élèves max par classe inclusions comprises, et non application des circulaires SEGPA et ULIS qui pénalisent gravement ces structures et dispositifs - et on choisit des actions - demande d'audience à la DSDEN lue lors du CA, tracts à destination des parents distribués devant le bahut, banderoles sur le collège, grève le lendemain du CA.

Et là, magie de l'autogestion et du mouvement social, 29 personnes lèvent la main comme une seule, s'engageant à faire grève et à la construire ! A ce stade, je précise que nous sommes en moyenne 6 à faire grève au collège Pasteur.

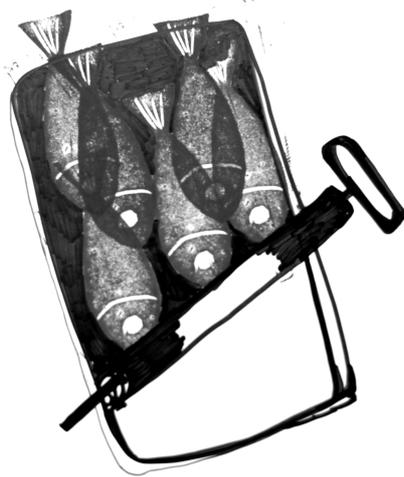


Image : Lucile Nabonmand

● Raon l'Etape, mardi 8 mars, 7h45, devant la grille du Collège Louis Pasteur...

Malgré des tentatives répétées d'intimidation de la part du chef d'établissement et du secrétaire général de la DSDEN auxquels SUD Éducation Lorraine a donné un petit cours de Droit nécessaire, un seul collègue a refusé de faire grève. Hier, **tout le monde à part l'administration a voté au CA contre la ventilation**. Ce matin, nous sommes une quarantaine, un vrai piquet de grève à l'ancienne : brasero, café, croissants, eau de vie, mégaphone, banderoles Do It Yourself clamant que nos élèves ne sont pas des sardines, images à l'appui. Ça braille, ça chante, c'est chouette, même avec des mouffes. Les communiqués de presse rédigés et envoyés la veille ont fait venir Vosges TV, France 3 Lorraine et Vosges Matin qui se succèdent pour interviewer les profs et les parents venus nous soutenir. La journaliste de France 3 appelle même l'IA pour lui demander ce qu'il a à nous répondre !

Y a pas à dire, tout un bahut qui débraye pour porter des revendications construites collectivement, ça te fiche une de ces patates !

À suivre...

Diplôme AVS-AESH : un cache misère !

Ce 29 janvier, un arrêté et un décret sont sortis, mettant en place le DEAES, un Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social de niveau V, équivalent à un CAP.

Ce diplôme est entre autre destiné à des personnes qui veulent exercer le métier d'AESH/AVS¹ (option accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire).

Cette formation montre la reconnaissance d'un vrai métier et permet d'arriver en poste avec des qualifications et des connaissances. Elle permet aussi, selon l'option choisie, de travailler dans des structures plus variées (structure d'accueil de la petite enfance, lieux d'activités culturelles, établissement d'enseignement et de formation, lieux de stages, d'apprentissage...). Les AESH en poste auront le droit de suivre la formation de 525h pour l'obtention du diplôme sur leur temps de travail.

On pourrait se réjouir de la mise en place de ce diplôme, mais il est absolument problématique sur certains points, comme le fait qu'il y ait 840h de stage, ce qui fera encore de la main d'œuvre à bas prix pour l'Éducation Nationale. Pour obtenir la VAE² il faudra 3 ans d'équivalent temps plein, soit trois fois 1607h. Et de l'expérience dans deux domaines différents (accompagnement de la vie à domicile, accompagnement de la vie en structure collective, accompagnement à l'éducation inclusive, accompagnement à la vie ordinaire). **Pour les AESH et AVS qui n'auront exercé que dans l'Éducation Nationale, donc la majorité des personnels, il ne sera pas possible d'y prétendre.**

Ce diplôme ne résout en aucun cas les conditions de travail des AESH et AVS. Les contrats sont toujours des temps partiels menant à des emplois pauvres et le niveau du diplôme ne permet pas de prétendre à un salaire plus élevé. Le statut est toujours aussi précaire : 6 ans de CDD minimum avant de pouvoir prétendre à un CDI, encore plus en cas de contrat CAE-CUI. Et la titularisation n'est pas envisagée alors que les missions et les besoins sont pérennes.

Les revendications de SUD Éducation restent les suivantes :

Titularisation sans condition de concours ni de nationalité de touTES les précaires

Cette revendication principale s'appuie sur trois axes revendicatifs pour les personnels en contrat précaire :

- de véritables formations sur le temps de travail

- l'alignement des salaires et des droits sur ceux des titulaires

- l'abrogation de toutes les journées de carence en cas d'arrêt-maladie

1 AESH : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap

AVS : Assistant de Vie Scolaire

2 VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

Réforme des lycées : pour un "contre-bilan" des personnels !

Le Ministère vient enfin d'ouvrir en novembre 2015 les réunions sur le bilan de la réforme du lycée.

Dès 2009, SUD Éducation a combattu cette réforme du lycée et combat aujourd'hui la réforme du collège, regrettant que le bilan -mauvais- n'ait pas été fait avant la généralisation de ces principes au collège.

Quelques éléments pour un contre-bilan :

Les conditions de travail se dégradent pour les enseignantEs comme pour les élèves, avec des emplois du temps de plus en plus éclatés, et pour les collègues du travail d'équipe, non rémunérés statutairement (par exemple pour les enseignements d'exploration). La concurrence entre disciplines que nous prédisions est confirmée. La répartition des 10 heures globalisées en seconde et des 6 à 10 heures globalisées selon les séries du cycle terminal est l'objet, au mieux de tensions, au pire de conflits ouverts, pour obtenir une partie de ces heures à "groupes réduits". En langue vivante, l'enveloppe de 4 heures 30 est ainsi à partager localement. Les tentatives de faire financer certaines options sur le volant d'heures globalisées sont légions. La mise en concurrence par des choix locaux des établissements, des collègues et des disciplines est une réalité partout, variable selon la résistance collective.

L'accompagnement "personnalisé" (AP) pose le problème de l'égalité entre élèves dans la mesure où chaque élève doit normalement bénéficier de 2 heures d'AP par semaine. Cela signifie qu'il faut faire l'AP en classe entière ou le plus souvent que les élèves ne bénéficient pas tous et toutes de l'AP selon les horaires prévus réglementairement. En première et en terminale, la possibilité d'ancrer l'AP sur les disciplines phares de la série limite un peu les dégâts ; on a, dans le meilleur des cas, affaire à un soutien ou à de la méthodologie disciplinaire. Dans toutes les situations, ce dispositif consacre une inégalité totale entre lycées et entre élèves.

Trois ans après la mise en place de la réforme, aucun rééquilibrage n'est constaté et **on assiste au maintien, voire à une poussée, des demandes d'orientation en série scientifique**. Les enseignements d'exploration (EE) n'ont pas permis, comme cela était annoncé, la mise en place d'une véritable seconde indifférenciée. On observe la reconstitution de classes à profil ou à niveau. On aboutit par ailleurs à ce que nous dénoncions en 2009 : une mise en concurrence des établissements. En effet le nombre d'EE proposés, d'un établissement à l'autre, est très variable. Les EE, qui ont été mis en place au détriment d'autres enseignements, notamment ceux d'économie (SES et PFEQ), accroissent les inégalités entre lycées et au sein d'un même lycée.

Dans la voie technologique, la refonte totale des séries STI et STL a été l'occasion d'un véritable jeu de massacre : on est passé d'une vingtaine de spécialités à seulement deux bacs, tout en imposant la polyvalence ou une reconversion forcée aux collègues dont les disciplines disparaissaient. Sans aucune amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage, et avec des effectifs par classe en augmentation.

Au-delà des projets des collègues qui utilisent parfois les heures d'EE et l'AP au mieux, **il faut se rappeler que cette réforme a supprimé des postes et des heures, et nous installe dans une logique de concurrence et de filière. C'est l'inverse du projet de lycée polyvalent et émancipateur que nous défendons.**

**TU SAIS J'AI CONNU L'ÉPOQUE
OÙ LE PS ÉTAIT DE GAUCHE**



NON J'DÉCONNNE MDR !

LA COLONNE DE LUTTE JURIDIQUE

Droit de grève, préavis « généraliste » et lutte locale

Face à la dégradation de nos conditions de travail, l'organisation de grèves locales peut permettre de construire le rapport de force nécessaire pour y répondre. Se pose alors la question de l'organisation en conformité avec la législation, en particulier les règles à suivre en matière de préavis. Pour faciliter cela, la fédération SUD Éducation dépose des préavis dits « généralistes » couvrant une période d'environ 2 mois. Ces préavis sont conçus pour couvrir l'ensemble des luttes pouvant éclore au niveau local et les personnels y participant.

Il a pourtant été récemment avancé par un chef d'établissement vosgien et le secrétaire général de la DSDEN 88 que ce préavis national utilisé pour construire une grève locale n'était pas valide et que des sanctions pouvaient être prises à l'encontre des personnels grévistes. **Cette tentative de pression inacceptable, compte tenu du fait que l'exercice du droit de grève est une liberté fondamentale, méconnaissait gravement la jurisprudence constante du Conseil d'État.** En effet, l'arrêt 73894 du 16 janvier 1970 invalide la sanction imposée à un agent au prétexte que seul un préavis national avait été déposé. Dès lors, une grève organisée à partir d'un préavis « généraliste » est licite. Et aucune sanction ne peut être prise. Par ailleurs, puisqu'une négociation a été régulièrement menée avec le Ministère dans le cadre du dépôt de ce préavis, seul ce dernier est habilité à le contester et en aucun cas les services déconcentrés.

Ni en Meuse ni ailleurs

Depuis septembre 2015, le **Collectif contre la Taverne de Thor** (dont fait partie SUD Éducation Lorraine) alerte l'opinion publique sur l'implantation de nazis dans la commune meusienne de Combressous-les-Côtes. **Cette « Taverne » continue ses activités en rassemblant des nazis français et européens.** Dernier événement en date : un concert organisé le 20 février réunissant plusieurs dizaines de Hammerskins.

Qui sont les Hammerskins ?

La "Hammerskin Nation" se distingue par sa violence, sa détermination et son organisation. Elle prône le suprémacisme blanc et un antisémitisme radical.

Cette organisation née à Dallas aux États-Unis à la fin des années 80 s'est développée partout dans le monde.

Gang de rue néonazi aux USA, elle est impliquée dans de nombreux meurtres et attentats aux États-Unis. En France, à Metz, en 2013, des membres ou des proches du mouvement ont été impliqués dans une agression raciste au couteau.

Ils étaient en capacité de rassembler 2000 personnes à Toul avant d'être expulsés de leur précédent local. **Doit-on attendre d'en arriver là pour réagir ? Ces personnes et leurs idées n'ont de place nulle part, ni en Meuse, ni ailleurs.**

Ne les laissons pas répandre leur violence et leur bouillie idéologique racistes.

**APRÈS DEUX REFUS DE DATES DE
MANIFESTATION PAR LA PRÉFECTURE DE
MEUSE, LA LUTTE CONTINUE, MANIFESTONS
PROCHAINEMENT À VERDUN
POUR CONTRER LES NÉONAZIS !**

AGENDA

Assemblée Générale SUD Éducation Lorraine :

11/05 – 09/06 → si sur temps de travail, sur ASA avec convocation.
Contactez-nous.

Formations syndicales :

✓ **Stage syndical antifasciste : l'école réactionnaire, un enjeu pour l'extrême-droite**

→ 22 avril 2016, 1 jour – Nancy

✓ **Antihierarchie**

→ mi-mai 2016, 1 jour – Nancy

✓ **Vivre la classe coopérative, pratique pédagogique émancipatrice**

→ juin 2016, 2 jours – Nancy

Les dates de ces formations seront fixées prochainement.

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site de SUD Éducation Lorraine ici :

<http://sudedulor.lautre.net/>

Modalités pratiques sur notre site : <http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?rubrique77>

Lutter contre la réforme du collège : démissionnons des conseils pédagogiques

Face à l'absence de dialogue de notre ministre, des collègues ont été contraintEs de trouver de nouvelles modalités d'actions. La démission des conseils pédagogiques et autres instances consultatives non obligatoires pourrait accompagner les différentes grèves à venir.

La multiplication des moyens de lutte pour mobiliser

Dans un collège, les enseignantEs ont démissionné des conseils pédagogiques et refusé de proposer des EPI. Cette multiplication des actions a permis d'accompagner un appel à la grève. Cela a permis de reconstruire du collectif auprès d'enseignantEs habituellement peu enclinEs à se mobiliser. La démission d'instances, qui restent uniquement consultatives, agit comme une tâche d'huile au niveau local et permet d'envisager graduellement d'autres actions.

Appel à multiplier les différents modes d'action

SUD Éducation s'était dès le début prononcé contre la participation à des instances qui visent l'autonomie des établissements et élargissent le champ d'intervention pédagogique du chef d'établissement.

L'objectif à court terme est de mobiliser au niveau local afin de résister à la mise en place de cette réforme. Or le temps est court et il semble important que le rectorat puisse bien prendre conscience qu'il existe une mobilisation.

EN TRES TRES BREF

Les zeps qui disparaissent, les tuteurEs, les formateurEs, les chefEs, magistère, les réformes destructrices, les papiers par-ci, les paperasses par-là, les inspections qu'on pourrait/devrait refuser...

TOUT t'exaspère ? Ça tombe bien, nous aussi : on n'en peut plus !

On n'est jamais de trop pour lutter... Contactez-nous, rejoins-nous !

La liberté syndicale est un droit fondamental.

LOI TRAVAIL : NOS REVENDICATIONS³ !

Nous exigeons :

- le retrait immédiat, total, définitif et sans négociation de la Loi Travail
- la réduction et le partage du temps de travail : semaine de 32h
- la levée immédiate et définitive de l'état d'urgence
- la fin de la répression et la relaxe de nos camarades inculpésEs (mobiliséEs contre la loi travail, syndicalistes de Goodyear, et touTEs les autres)

Nous appelons tous les secteurs à s'unir afin de faire aboutir nos revendications. Nous appelons touTEs les salariéEs, chômeUSEs, retraitéEs, étudiantEs, lycéenNEs dans la rue.

**SEULE LA LUTTE PAYE !
NOUS LA MÈNERONS JUSQU'AU
RETRAIT TOTAL DE LA LOI TRAVAIL !**

3 D'après l'appel de la coordination nationale étudiante, réunie le 19 mars 2016.

éducation
SUD
Lorraine
J'adhère !

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel :

Adresse mail :

Adresse professionnelle :

Catégorie :

Fonction exacte :

Classe Normale

Hors Classe

COTISATION - Barème indicatif selon les moyens de chacunE, la question financière ne doit pas être un obstacle :

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel après crédit d'impôts de 66%
- de 600 €	6 €	2 €
+ de 600	15 €	5 €
+ de 750	27 €	9 €
+ de 900	45 €	15 €
+ de 1000	54 €	18 €
+ de 1100	64 €	21,33 €
+ de 1200	75 €	25 €
+ de 1300	88 €	29,33 €
+ de 1400	102 €	34 €
+ de 1500	117 €	39 €
+ de 1600	135 €	45 €
+ de 1700	153 €	51 €
+ de 1800	174 €	58 €
+ de 1900	192 €	64 €
+ de 2000	210 €	70 €
+ de 2100	230 €	76,66 €
+ de 2200	251 €	83,66 €
+ de 2300	272 €	90,66 €
+ de 2400	293 €	97,66 €
+ de 2500	315 €	105 €
+ de 2600	340 €	113,33 €
+ de 2700	364 €	121,33 €
+ de 2800	390 €	130 €
+ de 2900	416 €	138,66 €
+ de 3000	443 €	147,66 €
+ de 3100	472 €	157,33 €
+ de 3200	500 €	166,66 €
+ de 3300	530 €	176,66 €
+ de 3400	561 €	187 €
+ de 3500	593 €	197,66 €
+ de 3600 €	17,30 % du salaire mensuel	...

Paiement par chèque à l'ordre de SUD Éducation Lorraine et adressé à :

SUD Éducation – 4 rue de Phalsbourg – 54000 Nancy

Si vous choisissez de payer en plusieurs fois, envoyez tous vos chèques dès maintenant, tous datés à la date d'adhésion (en indiquant la date d'encaissement souhaitée au dos de chaque chèque).

Si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique, merci de le signaler (n'oubliez pas d'indiquer le montant de votre cotisation !), et de joindre un RIB. Et de cocher :

Je souhaite régler par prélèvement automatique :

juste pour cette année en une fois

juste pour cette année en fois

avec reconduction automatique annuelle